

Fiche **Manutention et mise à l'eau des poissons**

Cette fiche vise à épargner des souffrances inutiles aux poissons lors de leur introduction et d'éviter des pertes par une manutention inadéquate, ce qui réduirait le succès du repeuplement escompté ou le remettrait même en question. L'introduction de poissons doit être planifiée à long terme, préparée à temps et exécutée avec soin.

1 Planification

Dans la phase de planification, les décisions suivantes doivent être prises :

11 Définition de la période à laquelle le repeuplement aura lieu

On tiendra surtout compte des conditions du milieu vital du moment, de l'importance des populations existantes et de l'état de santé des poissons. Dans des cours d'eau où il y a des poissons atteints par la maladie rénale proliférative (MRP), on doit en règle générale aleviner seulement en automne. Selon les connaissances piscicoles actuelles, ces poissons sont donc exposés pendant 3 à 4 semaines à une température de l'eau dépassant encore les 15 degrés.

12 Sélection des endroits précis appropriés au repeuplement

Lors du choix des endroits appropriés au repeuplement, on tiendra surtout compte des besoins du milieu aquatique, de l'âge des poissons à introduire, ainsi que de la force des courants. Les jeunes poissons préfèrent des eaux peu profondes n'abritant pas de plus gros poissons. Il y a lieu de savoir si les endroits choisis sont accessibles par bateaux, avec des véhicules ou avec d'autres moyens de transport ou si les poissons doivent être transportés sur de longues distances par les gens.

13 Commande à temps des poissons pour l'alevinage

Conformément au plan de repeuplement, les poissons devront être commandés en automne, l'année précédant la mise à l'eau. L'âge et la quantité des poissons à réintroduire dépendront des indications des autorités cantonales compétentes pour la pêche, des prescriptions du bail à ferme en vigueur, de la planification de l'alevinage spécifique au cours d'eau ou – si les indications concrètes manquent – des connaissances et des expériences faites (cf. fiche "Détermination du rendement potentiel / planification de l'alevinage).

2 Préparation

La phase de préparation comprend les tâches suivantes :

21 Le préposé à la mise à l'eau et les aides

Une personne expérimentée sera désignée comme préposé et soutenue par des collaborateurs bénévoles. Leur nombre dépendra de l'importance des travaux à effectuer et de leurs difficultés (p.ex. nombre de poissons à mettre à l'eau, accessibilité des endroits, etc.).

22 Elaboration d'un plan de mise à l'eau

Le préposé à la mise à l'eau élabore un plan d'action qui contient plus particulièrement les indications suivantes :

- le moment de la mise à l'eau pour les différents endroits,
- le cahier des charges pour chaque collaborateur,
- les moyens de transport à disposition (véhicules, bateaux, etc.),
- les cuveaux destinés au transport,
- les outils nécessaires tels que gobelets, passoires, bidons, arrosoirs, etc.
- la quantité d'oxygène (bouteilles, diffuseurs) et les moyens de refroidissement (glace),
- la subsistance.

23 Autres tâches du préposé

Le préposé est responsable d'organiser les moyens de transport et le matériel nécessaires pour le jour prévu pour le repeuplement. Avant les travaux, le préposé instruira chaque collaborateur au sujet de sa tâche particulière. Si nécessaire, le préposé obtiendra auparavant les autorisations nécessaires auprès

des autorités compétentes pour la pêche électrique et la mise à l'eau des poissons. Il établira la statistique concernant l'alevinage.

3 Mise en oeuvre

31 Détermination et ajustement de la température de l'eau

Etant donné que les poissons sont très sensibles aux variations subites de température, l'ajustement des températures doit se faire lentement, de façon à réduire des pertes dues au stress.

Important: Si la différence de température entre le récipient de transport et le cours d'eau prévu pour la mise à l'eau des jeunes poissons est de plus de 5°C, les travaux de repeuplement doivent être reportés.

311 Avant de remplir les récipients destinés au transport, on déterminera la température du cours d'eau devant accueillir les poissons et la température des installations ou du cours d'eau dont proviennent les poissons destinés au repeuplement.

312 Afin d'exclure des erreurs individuelles lors de la mise à l'eau, l'ajustement de la température devra être effectué si possible dans le récipient de transport par l'adjonction d'eau en provenance du cours d'eau à repeupler. Il faut consacrer une période de 30 minutes à toute modification de température d'un degré.

313 Si l'ajustement de la température doit être exécuté dans un bidon, cela peut se faire directement dans le cours d'eau à repeupler. L'alevinage peut être effectué après un temps d'adaptation adéquat.

32 Remplissage du récipient destiné au transport

Le récipient destiné au transport contiendra en tous les cas de l'eau provenant du cours d'eau ou de l'installation dans le ou laquelle les poissons vivaient jusque-là. Dès que le récipient est rempli d'eau, on y ajoutera les poissons. Nous recommandons d'y fixer un couvercle de sagex afin d'éviter les vagues. Les diffuseurs d'oxygène doivent être fixés de manière adéquate.

33 Transport et maintien des poissons à réintroduire

331 La grandeur du récipient destiné au transport sera adaptée à l'âge et à la quantité des poissons qu'il contiendra. Il y a lieu d'éviter plus de trois à quatre couches de poissons. Les récipients ne doivent être bondés en aucun cas.

332 Lorsque les températures extérieures sont élevées, on réduira d'autant le nombre de poissons afin de leur éviter le stress.

333 Durant le transport et l'ajustement de la température avant la mise à l'eau des poissons, il faut garantir un apport d'oxygène suffisant par le fond du récipient. Plus les bulles sont fines, plus l'oxygénation est efficace. Attention ! Trop d'oxygène peut provoquer des brûlures aux branchies et provoquer des pertes.

34 Introduction des poissons

341 L'introduction des alevins et des préestivaux se fait le plus facilement au moyen d'arrosoirs, de go-belets ou de passoires dans des eaux peu profondes, sur des bancs de gravier, à côté de racines ou entre des grosses pierres. Ils seront bien répartis. La quantité de poissons sera adaptée au nombre d'abris; en règle générale 5 poissons par m².

342 Les estivaux seront introduits un à un au moyen de passoires dans des eaux d'une profondeur jusqu'à 1 m : en règle générale un poisson par m².

343 Pour l'introduction de poissons d'une année et d'autres poissons plus grands, on utilisera de préférence des filets fins et sans nœud. Les truites de rivière qui ont un comportement territorial très prononcé seront particulièrement bien réparties.